Comité Régional METHANISATION

20 février 2024 - Metz



La Région Grand Est et l'État accélèrent la transition énergétique









SOMMAIRE

10h - 12h30 MATIN

- 1. Mot d'accueil
- Etat des lieux de l'Observatoire Méthanisation dans le Grand Est
- 3. Présentation des Agriculteurs Méthaniseurs du Grand Est (AMGE)
- 4. Certification RED II Chambre d'agriculture
- 5. Temps d'échanges : Quelle méthanisation pour demain ?
 - a) Valorisation du biogaz : CPB et BPA
 - b) Débats





APRES-MIDI

- Présentation des ateliers de travail
- 2. Ateliers de travail
- 3. Restitution des travaux des groupes
- 4. Conclusion









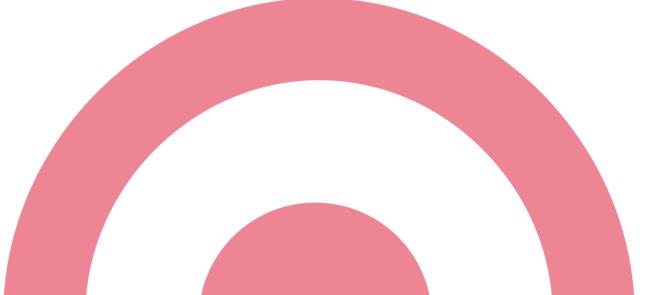


Mot d'accueil

François WERNER

Thierry MARY

Christophe REIF



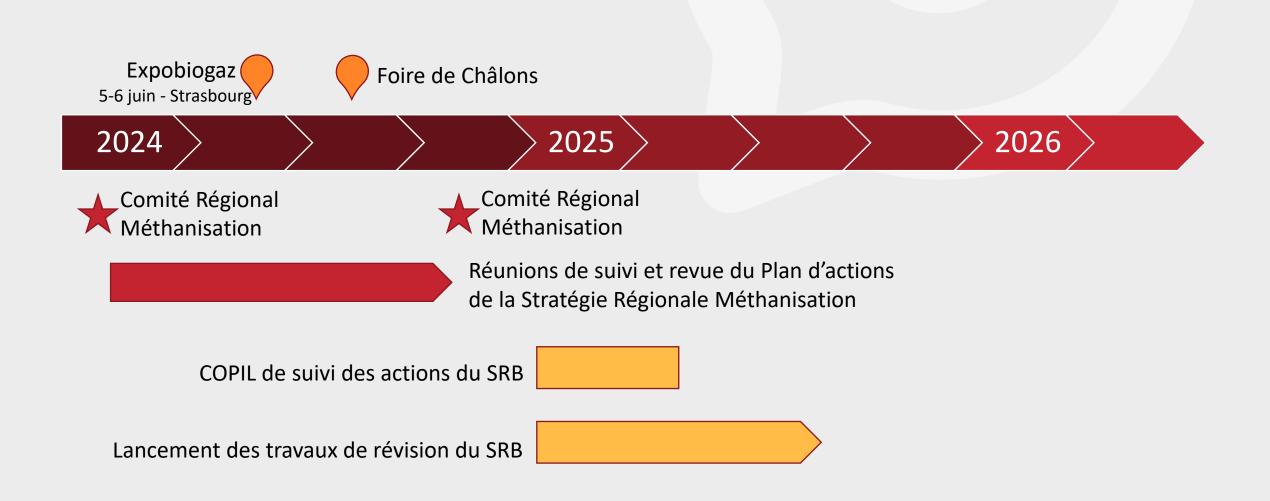








Une journée qui s'inscrit dans un processus structurant pour la filière





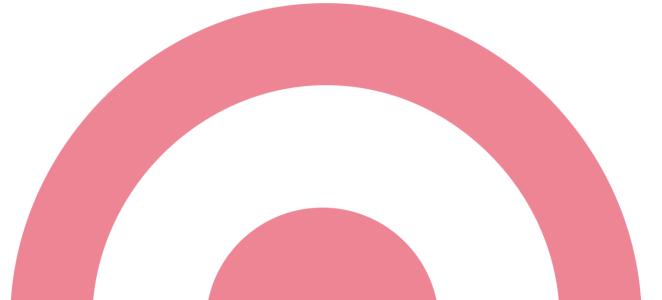






Etat des lieux de l'Observatoire Régional

Maud BERGER & Alessia VILASI















ÉTAT DES LIEUX DE L'OBSERVATOIRE MÉTHANISATION DANS LE GRAND EST



Présentation générale de l'observatoire



- Campagne d'enquêtes annuelles (réalisées en année n sur les données n-1), basée sur les outils SEAMETHA et SINOE
- Enquête commune ADEME DREAL Région Grand Est
- Conduite des enquêtes par un prestataire externe (marché DR ADEME GE)
- 2021 2023 : 1^{er} programme sur les données 2020 à 2022 prestataire \$3d
- 2024 2026 : 2nd programme sur les données 2023 à 2025 prestataire ECOGEOS

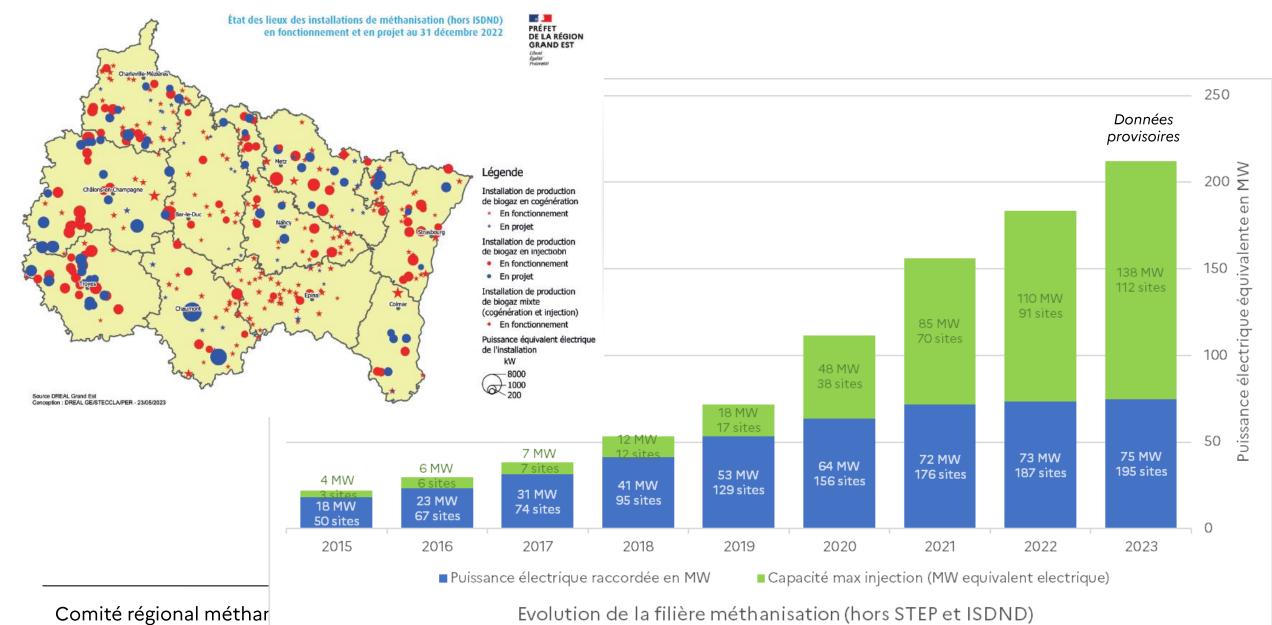
Tableau 4 : bilan des réponses lors de la clôture des enquêtes en 2021, 2022 et 2023

Indicateurs	Novembre 2021		Novembre 2022		06/11/2023	
Nombre de sites	214		262		295	
Nombre de retours	197	92%	236	87 %	280	95 %
Données complètes	160	74 %	222	84 %	242	82 %
Données incomplètes	15	7 %	5	2 %	2	1 %



Etat des lieux et évolution de la filière



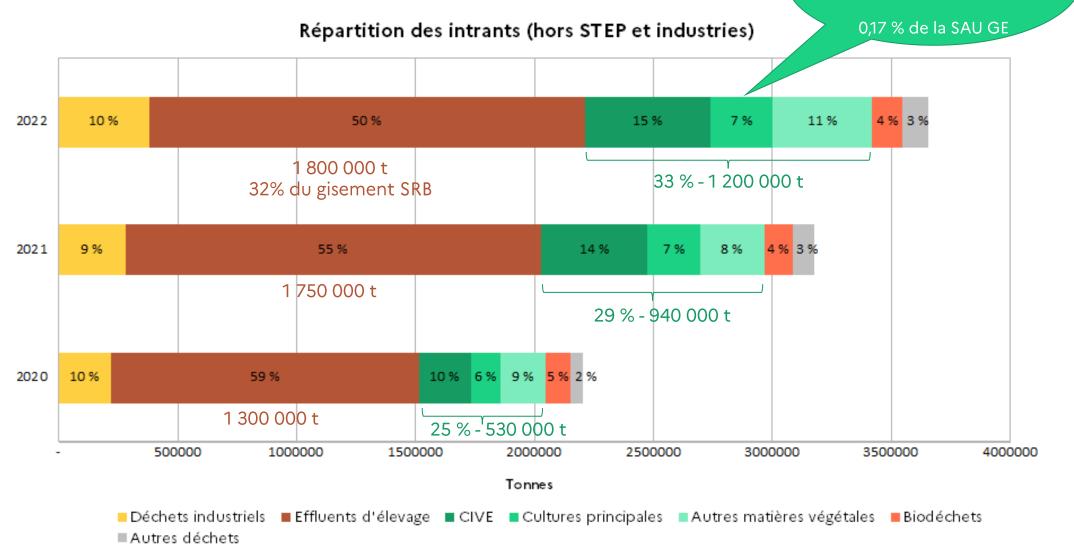




Intrants

Moyenne de 10 % de cultures principales pour les sites qui en traitent







Intrants – données 2022



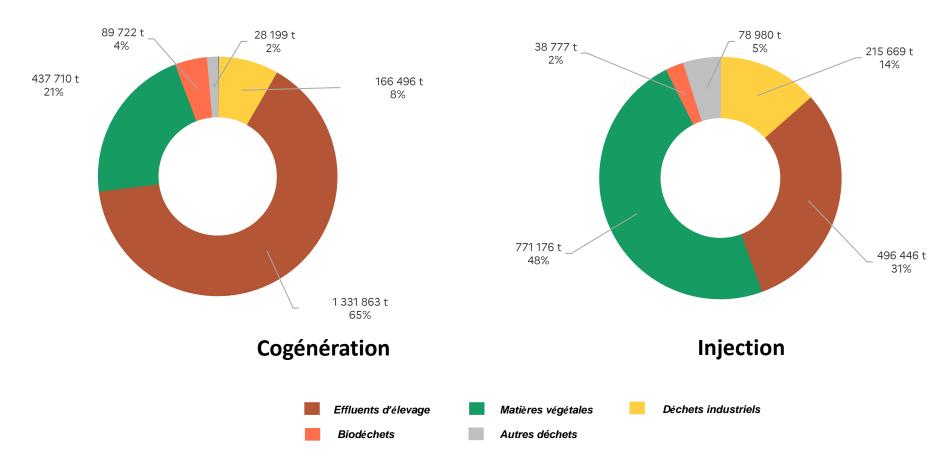


Figure : Répartition de tonnages des différentes catégories d'intrants par mode de valorisation (hors STEP et industries)



Biodéchets – données 2022



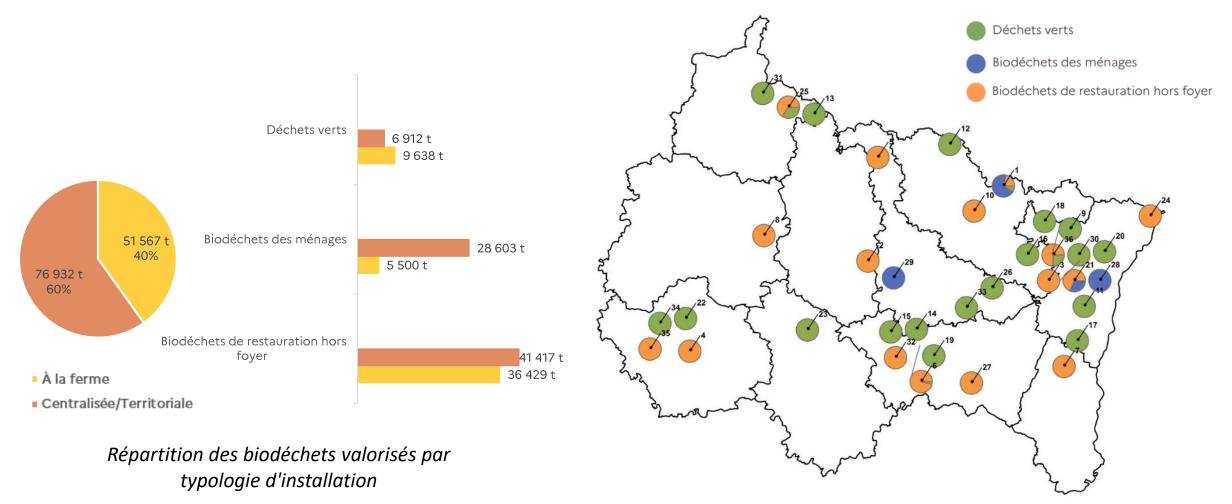
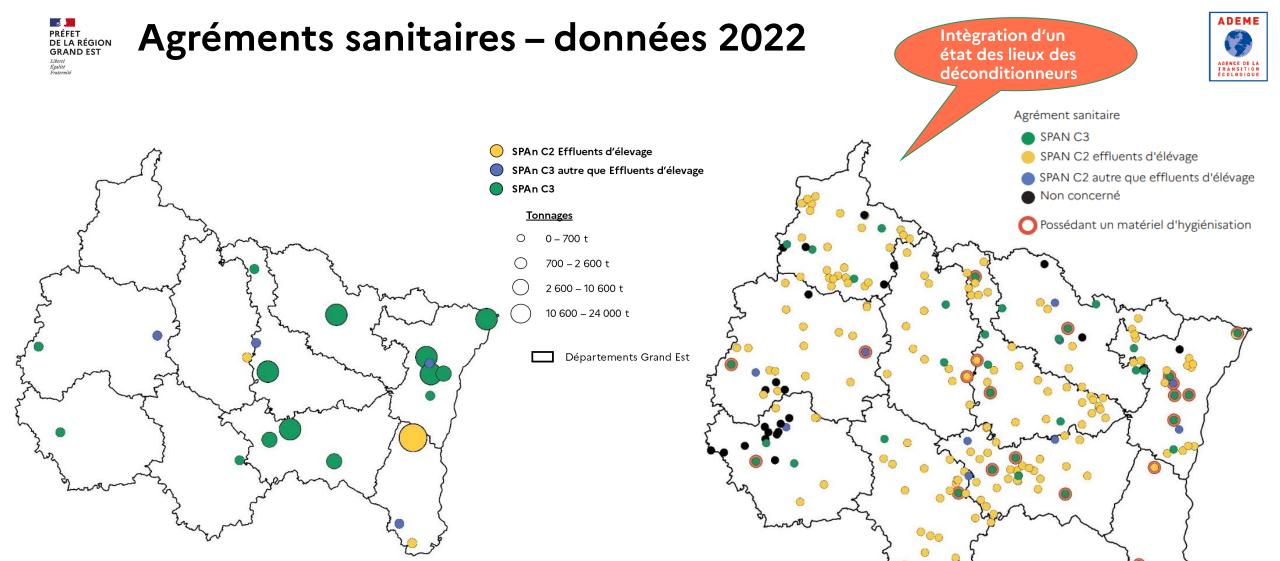


Figure : Carte numérotée des unités de méthanisation traitant des biodéchets

20/02/2024



Carte des quantités de biodéchets traités par les unités de méthanisation possédant un matériel d'hygiénisation

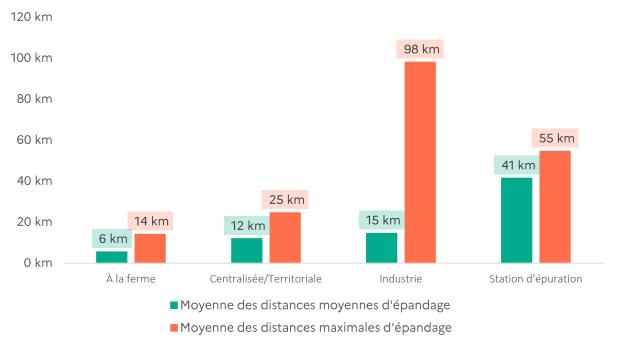
Typologie des agréments sanitaires par site et matériels d'hygiénisation



Valorisation du digestat – données 2022



Mode de valorisation	Quantité de digestat
Epandage	3 093 271 t
Valorisation matière	47 845 t
Incinération	21 222 t
Compostage	42 084 t
STEP	4 407 901 t
Stockage	17 000 t
Autre	79 154 t



20 km 18 km 18 km 16 km 13 km 14 km 11 km 12 km 10 km 10 km 8 km 6 km 6 km 6 km 4 km 2 km 0 km Solide Liquide Brut ■ Moyenne de Distance moyenne d'épandage ■ Moyenne de Distance maximale d'épandage

Figure : Moyennes des distances moyennes et distances maximales d'épandage par typologie de site

Figure : Moyennes des distances moyennes et distances maximales d'épandage par typologie de site

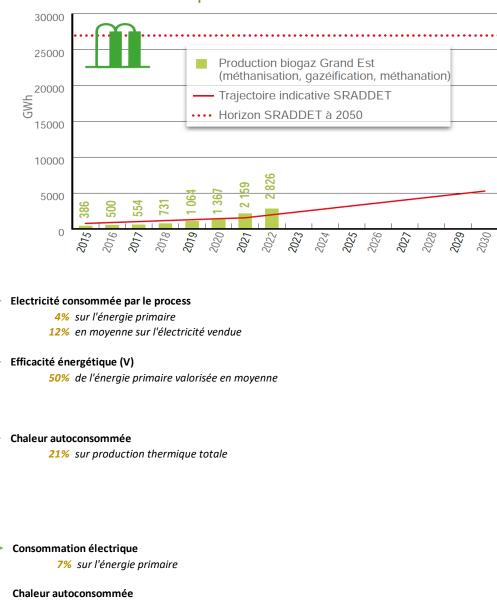


Biogaz

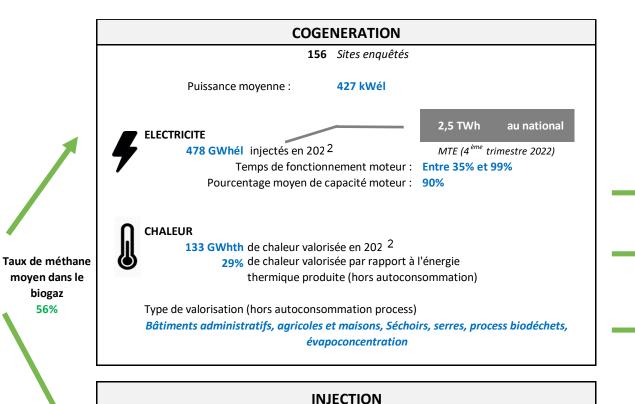
Digesteur

Energie

Trajectoire de la production régionale de biogaz comparée aux tendances du SRADDET



4% sur l'énergie primaire



83 Sites enquêtés

216 Nm3/h

7,0 TWh

Panorama gaz renouvelable 2022

au national

Débit moyen d'injection :

1 412 GWhPCS injectés en 202 2

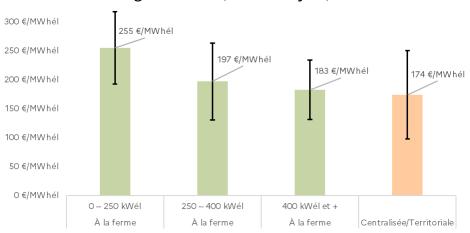


350 €/MWhél

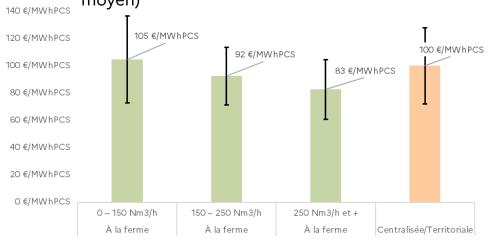
Données économiques



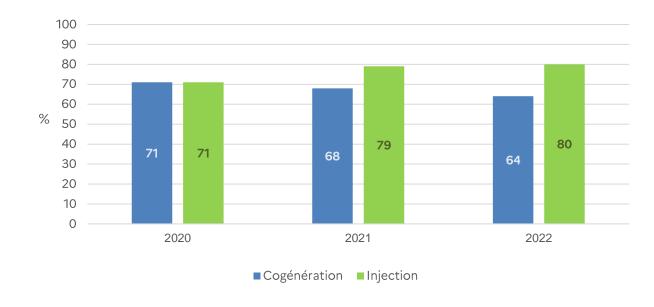




Coût de revient du biométhane en injection (LCOE moyen)



Rentabilité atteinte ou dépassée à dire d'exploitant (%)





Lien vers les publications de l'observatoire



Rapport annuel sur les données 2021 :

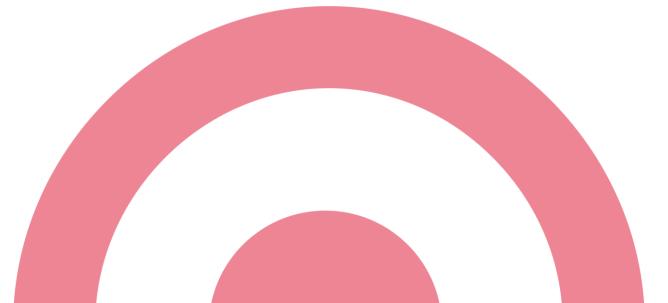
https://www.climaxion.fr/docutheque/observation-regionale-methanisation-region-grand-est-donnees-2021

Rapport annuel sur les données 2022 :

à paraître en mars 2024

Agriculteurs Méthaniseurs du Grand Est

Adrien PERRIER













Comité régional - Metz

Bureau



Adrien Perrier Président





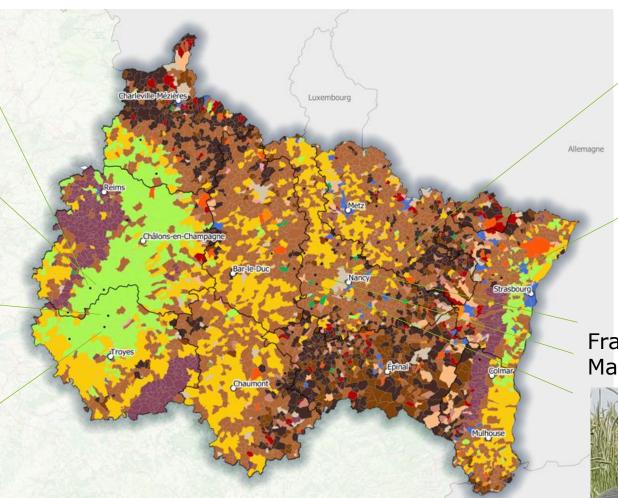
Nicolas Gandon Trésorier







Victor Simphal Vice Président Champagne Ardennes



Jean Marie Simerman Vice Président Lorraine

Florian Christ Vice Président Alsace



Autres membres

Francis Machefer



Fabrice Noel



Statuts



L'association a pour objet :

- Accompagner les agricultrices et les agriculteurs dans la création, le développement et le fonctionnement d'unités de Méthanisation par le partage d'expérience.
- Participer à la transition énergétique en accompagnant les acteurs de la filière Biogaz produisant de l'énergie verte, au cœur et en cohérence avec les territoires, en incluant un juste retour de valeurs ajoutées à la filière agricole.

Ainsi, les objectifs opérationnels de l'association sont de :

- Accompagner ses adhérents dans la recherche de solutions techniques, économiques, administratives,... aux problèmes posés par le développement et le fonctionnement d'unités de méthanisation agricole en lien avec les autres associations régionales et AAMF
 - Partage d'expérience
 - o Formation
 - Veille réglementaire et administrative
- Créer des synergies entre les acteurs locaux à l'échelon de la région
- Représenter la méthanisation agricole auprès des instances régionales
- Participer et promouvoir les transitions AGRICOLES, ÉCONOMIQUES, SOCIÉTALES, ÉNERGÉTIQUES,
 AGRO-ENVIRONNEMENTALES et CLIMATIQUES sur nos territoires.

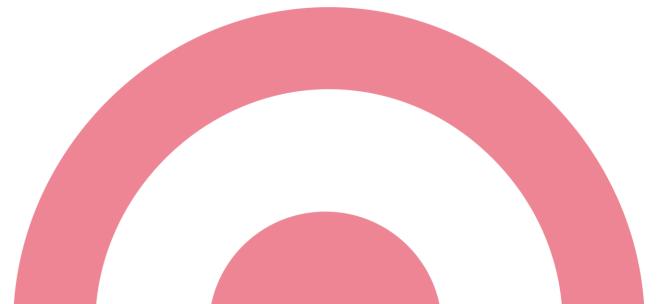




	Quoi ?	Qui ?	Quand ?
Commu nication	Communiqué de presse, listing, aller chercher les nouveaux adhérents	Marie (communiqué), Alexandre, Félix	1er trimestre 2024
Politiqu e	Toutes les réunions (échelle régionale, comcom, événements,) + CR transmis aux admins	Participation locale, chacun représente l'AMGE, Florian, Victor, Adrien, Jean Marie	Sur 3 ans
Forma - tion	Formation réglementaire (<u>ATEX, élec, SST, obligation</u> réglementaire) sur site métha, technique: pratique épandage, gestion, optimisation énergétique, biologie, CER + groupe d'échange: communication, économie APAVE, SOCOTEC, Go formation, Enedis, UCFE (atex)	Delphine (biologie), Adrien (Enerbioflex), Didier (contact CER), Florian, Thomas, Basile	Tous les 1 ou 2 mois
Réglem entatio n	Période d'épandage, obligation ICPE, relation avec la DREAL, référent AMGE des remontées adhérents, agrément sanitaire	Francis, Delphine, Jean Marie, Olivier, Rémi, Florian, (directive nitrate) François, Aurélien	Sur 3 ans
Technic o- économ ie	Outil de comparaison existant à l'AMF, objectif de comparer les métha, contacter CER/CDER pour utiliser leurs connaissances	Florian (outil AMF), Rémi, Didier, Thomas, Robin	Sur 3 ans
CIVE & digesta t	Groupes de travail existants dans d'autres régions à utiliser		Mise en attente

Certification RED II

Chambre d'agriculture – Céline VEIT

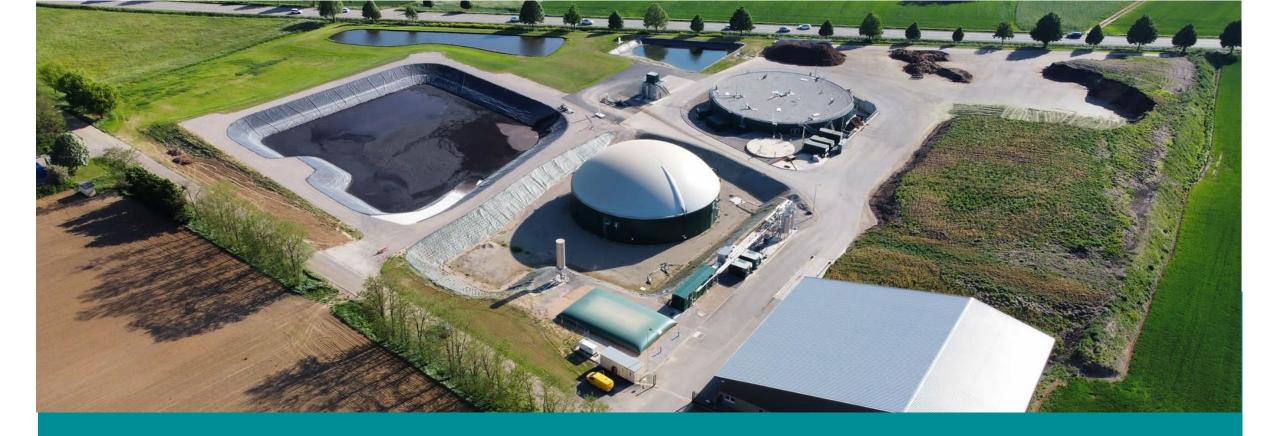












aGRICULTURES

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Certification RED-II - Produire du gaz durable Retour sur les certifications

Réunion DREAL- 20/02/2024 -

alsace.chambre-agriculture.fr







▲ La Directive Européenne RED-2

Son objectif:

• Définir les objectifs de production d'énergie renouvelable en Europe et les règles pour l'atteindre

Les versions:

- RED 1 (2009) concernait la production de biocarburants
- RED 2 (2018) a été étendu à la production de chaleur, froid, électricité à partir de biomasse. → METHANISATION
- RED 3 (2023) hydrogène + zone d'accélération

Les règles :

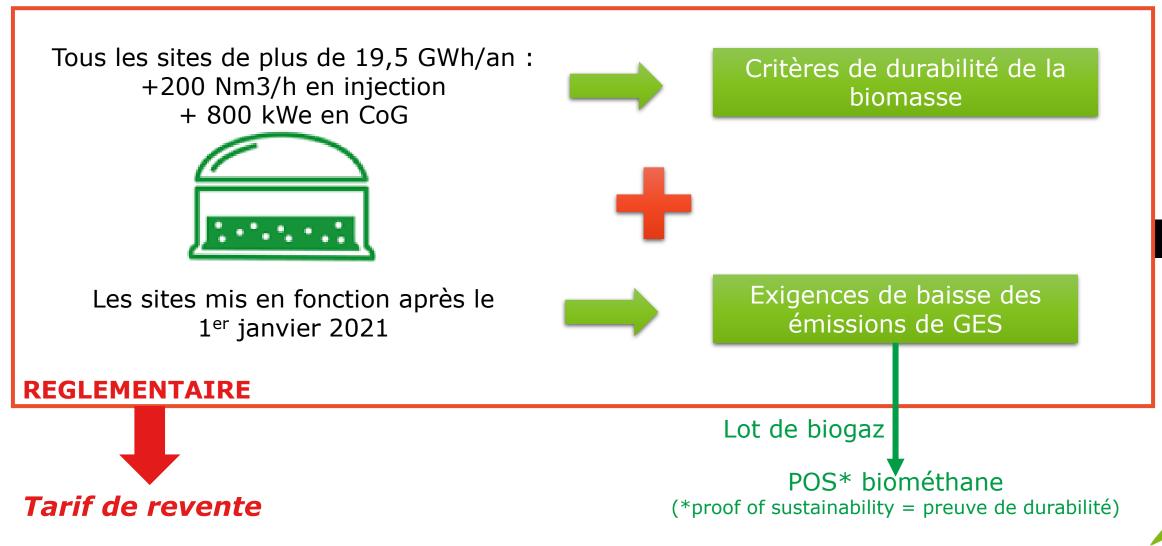
- Pour être considéré comme « RENOUVELABLE », les sites « obligés » doivent répondre à certaines exigences :
 - sur la durabilité de la biomasse utilisée
 - pour les sites les plus récents, sur l'atteinte d'un niveau de réduction d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Les enjeux

• La préservation du tarif



Qui est concerné par quoi ?



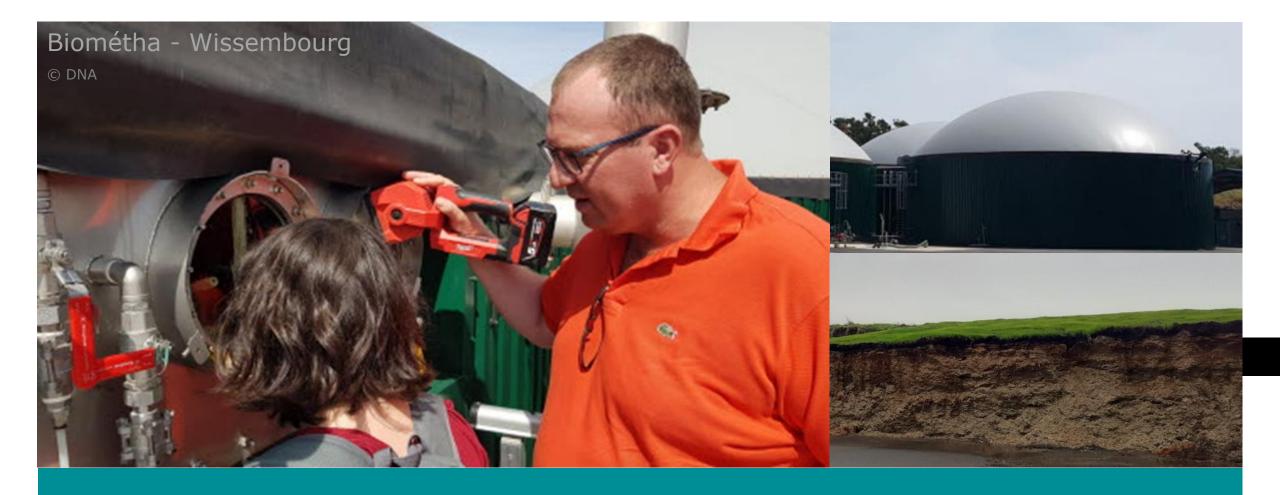




Critères de la certification RED - 2

- Durabilité des intrants
- Baisse des émissions de GES
- Bilan massique





Durabilité



Les critères de durabilité

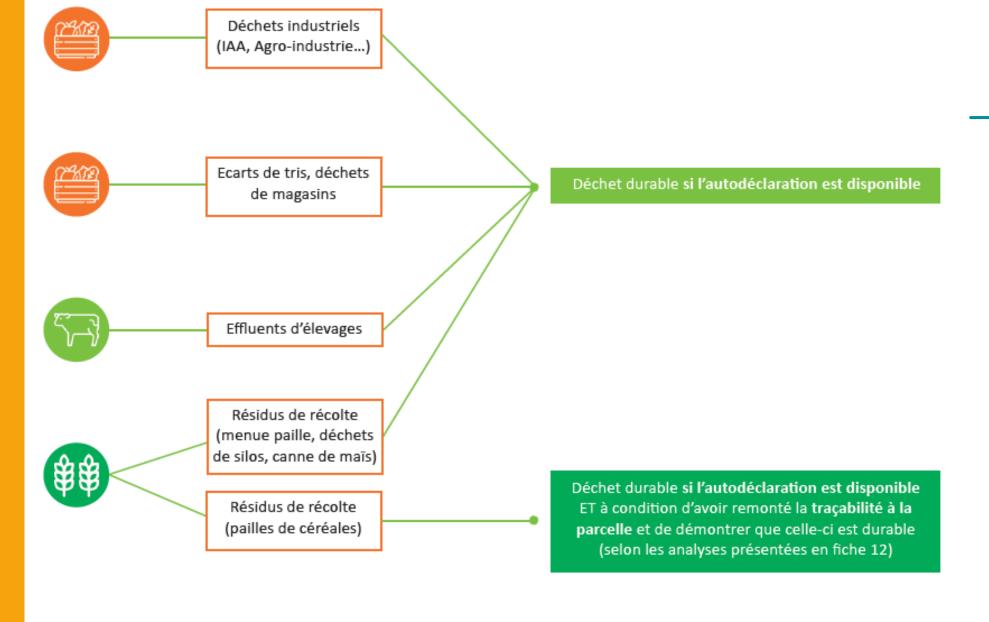
Art L 281-7 - Les biocarburants, bioliquides et combustibles ou carburants issus de la biomasse, produits à partir de biomasse agricole ne doivent pas être produits à partir de matières premières qui proviennent :







+ PNR. Exemption possible si l'activité agricole est en adéquation avec les objectifs de conservation de la zone



- Déchet = Toute substance ou tout objet dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire;
- Aucune matière ne doit être intentionnellement modifiée ou contaminée pour répondre à cette définition, c'est-à-dire agricultures à une matière qui n'était pas un déchet» pour faire en sorte que le lot ou une attentionnellement modifiée ou contaminée pour répondre à cette définition, c'est-à-dire agricultures agricu partie du lot relève de l'annexe IX, est une fraude et une non-conformité critique

Co-produit industriel

Attestation de durabilité émis par l'industriel



Calcul des GES émis pour sa production

Co-produit agricole Ex : CIVE, cultures dédiées

Durabilité des parcelles



Calcul des GES émis pour sa production : Itinéraire cultural







Bilan massique

Certification pour 5 ans mais audit annuel

Le bilan massique

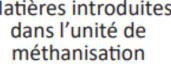
La directive, via les schémas de certification imposent la réalisation d'un bilan massique équilibré. La réalisation de ce bilan nécessite de connaître l'intégralité des flux entrants ou sortants de l'unité de méthanisation.

Ainsi, l'objectif de ce bilan est de vérifier l'équation suivante : Cf. fiche 16



Matières introduites dans l'unité de







épandu sur la période étudiée)



Digestat produit (pas forcément



Biogaz autoconsommé en chaudière ou torchère

(éventuellement cogénération autoconsommée)





Energie produite / injectée







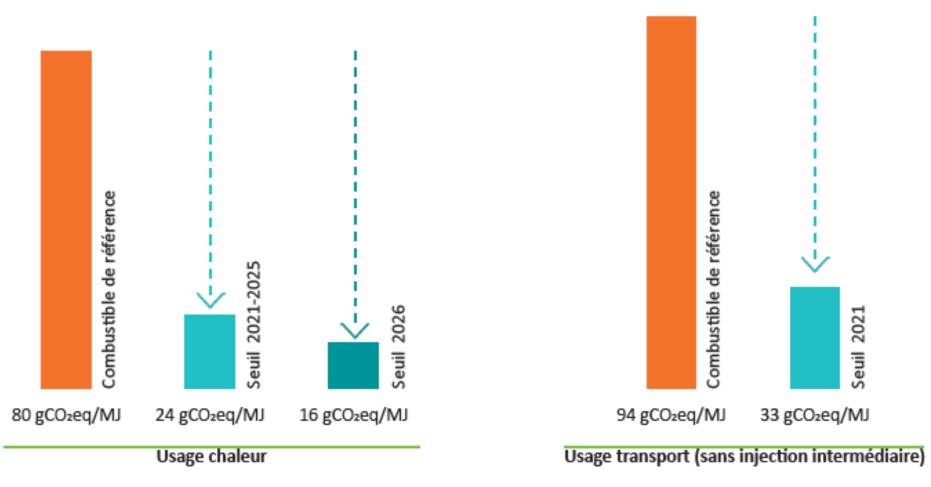
Gaz à effet de serre



A

Baisse des émissions de GES

L'arrêté du 1er février 2023 précise les niveaux d'émissions de gaz à effet de serre attendus (cf. graphiques).



La réglementation Française précise qu'en cas d'injection dans le réseau de gaz, les valeurs de référence à respecter sont celles de la chaleur.



2 types d'intrants

- Résidus et déchets :
 - Effluents d'élevage
 - Résidus de récolte : ex : paille de maïs
 - Déchets d'IAA



GES = 0 (voire bonus pour les effluents d'élevage) Sauf GES transport

- Biomasse
 - Agricole : CIVE, herbe, cultures dédiées
 - Co-produits IAA



GES production + transport





Les principaux éléments pris en compte



Emissions liées au transport des matières





Emissions liées aux substrats



Emissions liées à la transformation



Emissions liées au transport du gaz





La certification et la suite



Vérification des prérequis

- Vérification des conditions d'obligé ou de non obligé
- Lancement de l'étude

Point de lancement

- Possibilité de s'appuyer sur un bureau d'étude spécialisé
- Choix du schéma volontaire, du bureau d'audit
- Calage des dates jalons et de la date d'audit

Collecte des données

- Collecte des données agricoles et agro-industrielles
- Collecte des données auprès des négociants
- Analyse cartographique de durabilité
- Collectes des données du site

Devis et inscriptions

- Inscription au schéma volontaire
- Demande de devis aux bureaux certificateurs
- Calage officiel de la date d'audit avec le bureau d'étude choisi

GES et Bilan matière

- Elaboration du bilan massique
- Analyse des Gaz à Effet de Serre
- Vérification de la cohérence des données

Préaudit / Audit

- Préaudit de contrôle / audit interne

- Audit de certification

Audits de renouvellement années 2, 3, 4



Audit de certification (année 5)



1ère certification certificati De nombreuses déclarations qui s'additionnent à celles existantes Q Audit de suivi année 2 udit de suivi année udit de suivi année 4

TOUS LES MOIS

Déclaration de sa preuve de durabilité (POS = Proof of Sustainibility) auprès de son acheteur de biométhane. Sont nécessaires :

- Les matières incorporées et leur tonnage
- La production de biométhane du mois
- L'autoconsommation de gaz du mois
- Les valeurs de GES des matières validées lors de l'audit précédent
- Le pays d'origine et le potentiel méthanogène des matières

A noter que certains acheteurs de biométhane peuvent demander des POS une fois par trimestre. Il convient donc de se rapprocher de son acheteur en amont de sa certification.

TOUS LES TRIMESTRES (a minima)

Bilan massique de l'unité mis à jour en vue du prochain audit Conseil : mettre à jour son bilan massique chaque mois avant de déclarer sa POS

Déclarations diverses (2BSVS, DGEC, UDB) cf. fiche 21

Mise à jour globale du dossier d'audit : Bilan massique, Calcul des Gaz à effet de Serre, justificatifs (autodéclaration, contrats...)

Préaudit réalisé par une structure extérieure ou audit interne





Un an d'expérience RED2/Métha



Accompagnement des unités de méthanisation agricole



 2023 : Monter en compétences des conseillers Energies des Chambres d'Agriculture Grand Est pour accompagner les unités de méthanisation agricole

28 sites accompagnés

- → 25 en injection, 3 en cogénération
- → 25 obligés, 3 non obligés
- → 28 audits réussis!

Edition d'une notice RED2

Dans le cadre du programme ACSE



Les questions / blocages

- Les premiers audits étaient « auditeurs dépendants »
- Un référentiel (2BSvs) disponible après les premiers audits de décembre 2022 → premiers audits en ISCC/RedCert
- Des interrogations sur l'analyse réservée aux prairies naturelles / prairies permanentes
- Intégration des nombreuses demandes de suivi sur les exploitations agricoles : les exploitants ont parfois du faire face à une remise à plat de leurs habitudes dans leur suivi quotidien



Les observations et leviers

- Les unités valorisant des effluents d'élevages présentent des niveaux de GES plus bas que les unités valorisant uniquement des cultures ou des déchets
- → Privilégier l'incorporation d'effluents, même a minima pour profiter des avantages GES liés à cette matière
- La valorisation de matières issues de courtiers nécessite des justificatifs d'origine et de statut qu'il a été compliqué de définir lors des premiers audits
- → Tous les courtiers doivent aujourd'hui être certifiés pour rendre durable la matière
- Concernant des coproduits industriels, il a été compliqué d'avoir les données et pour un même produit, chez 3 industriels différents, le statut et les valeurs de GES sont très variables impactant plus ou moins fortement les GES des unités de méthanisation.
- Il faut que les industriels soient certifiés RED2, pour valider les émissions de GES de leurs coproduits
- Concurrence sur les matières avec les unités non-certifiés : risque que les intrants certifiés soient plus chers.

Les observations et leviers

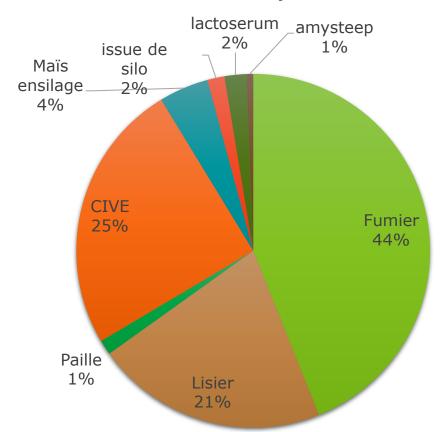
- Les GES peuvent être fortement impactés par la production de cultures énergétiques / CIVE
- → Privilégier la fertilisation par l'utilisation de digestat
- Les transports ne présentent pas les impacts les plus forts en termes de GES

- Collecter stocker et classer tous les documents justificatifs
- → Mettre en place des procédures internes, obligatoires dans le cadre de la certification



Quelques chiffres : un exemple

35 000t/an



gCO₂eq/MJ biométhane

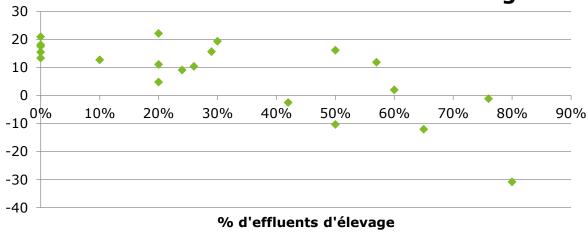
	t/an	GES production	GES transport	GES bonus
Fumier	15045	0	0,063	-30,3
Lisier	7253	0	0	-136,4
Paille	464	0	0	0
CIVE	8500	5,5	0,185	0
Maïs ensilage	1555	1	0	0
issue de silo	535	0	0	0
lactoserum	686	0	0	0
Amysteep	205	0	0	0

	g CO2eq/MJ biomethane
Total emissions substrates	2,15
Emission savings (manure bonus)	-10,80
Total emissions biogas plant	9,91
Total emissions biomethane plant	0,86
Total emissions transport and distributi	on 1,97
Total	4,09

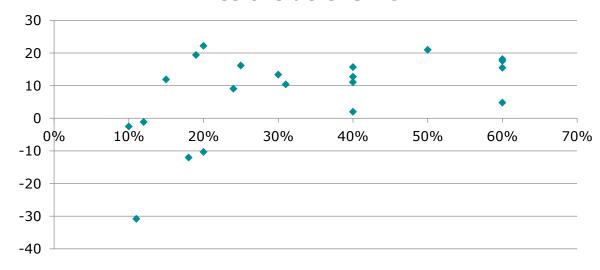


✓ Impacts des intrants sur les émissions de GES

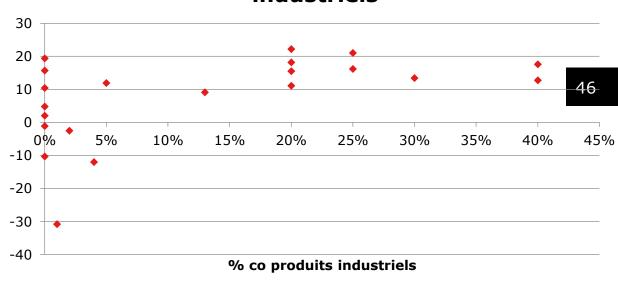
Emissions de GES - Effluents d'élevage



Emissions de GES - CIVE



Emissions de GES - Co-produits industriels







MERCI de votre attention

alsace.chambre-agriculture.fr



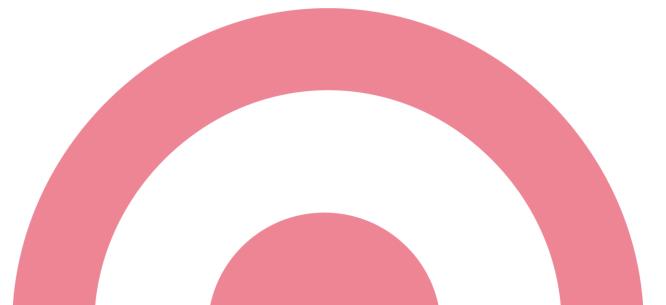






Quelle méthanisation pour demain?

Philippe MANGIN





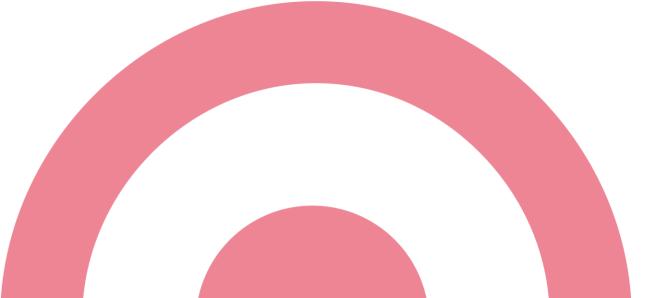






Valorisation du Biogaz

GRDF & GRTgaz













Les CPB et les BPA CO2 biogénique





Point de situation et objectifs

122 méthaniseurs pour une production de 2,5 TWh

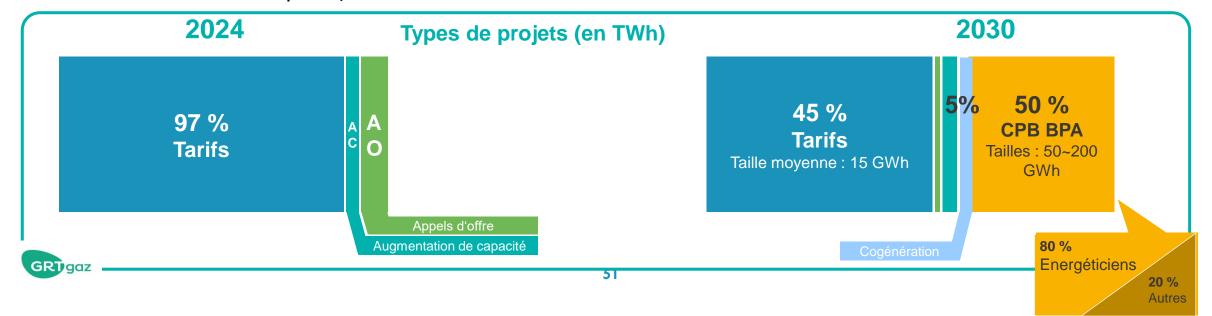
Selon le scénario du Syndicat des Energies Renouvelables (SER) :

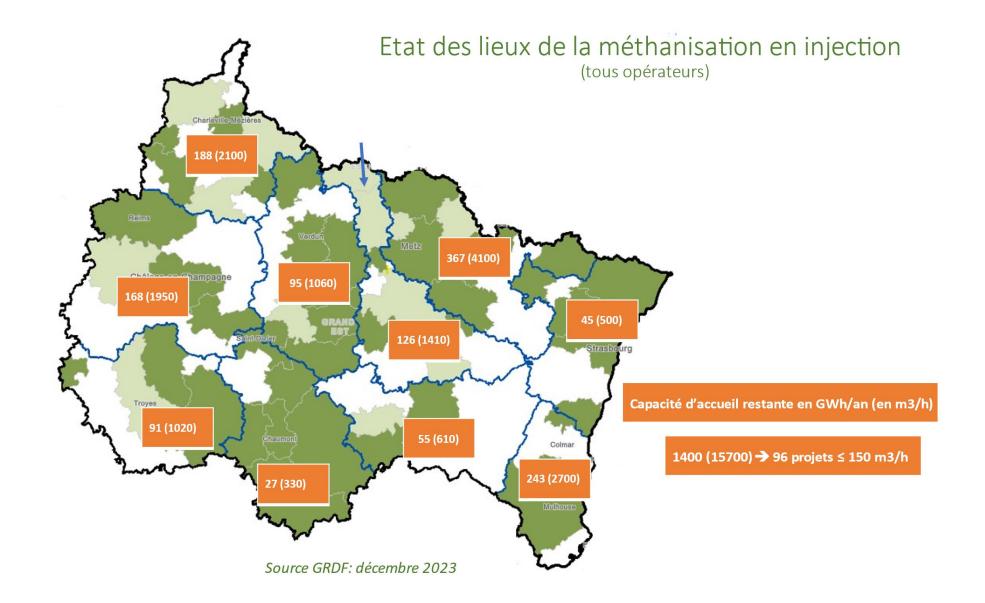
Horizon 2030 : 6,6 TWh de biogaz dont 5,3 en méthanisation

Horizon 2035: 14,3 TWh de biogaz dont 8,6 en méthanisation

Un coup d'arrêt (mi 2021-mi 2023) donc une filière a rebooster
 Temps d'émergence d'un projet :3-4 ans

=> Pour atteindre les objectifs, la mise en mouvement doit s'effectuer maintenant









Les certificats de production de biogaz (CPB)

Décret n° 2022-640 du 25 avril 2022

En quoi consiste ce mécanisme ?

Les fournisseurs de gaz naturel seront obligés de restituer des certificats de production de biogaz à l'Etat chaque année.

Pour cela, **2 options**:



Acheter des certificats à des producteurs de biogaz



Produire eux-mêmes du biogaz (et générer ainsi leurs certificats)





CPB: Les Certificats de Production de Biogaz

Concrètement, quel est le fonctionnement envisagé? Client gaz Etat Oblige les fournisseurs à présenter des CPB proportionnellement à Vend du gaz dont le leurs parts de marché caractère vert augmentera durablement Désigne et supervise un organisme de ĹÌ! Produit directement gestion des CPB ses CPB **Fournisseurs** Pénalités si OU manquement Achète des CPB Enregistre les achats (contrat direct ou via Vend des CPB / ventes de CPB Centrale centrale d'achat) d'achat Organisme de gestion des CPB Informe l'ensemble des Producteurs de teurs de l'état du marché des CPB biométhane

CPB: Les Certificats de Production de Biogaz

Concrètement, quels objectifs?

Consultation depuis oct 23 avec objectifs DGEC:

- 1,4 TWh en 2026
- 5 TWh en 2027
- 10,4 TWh en 2028

Décret au conseil d'état en fév 24

Discussion finale en cours. Signature attendue fin T1 2024





Comment un industriel peut acheter du biométhane (version simplifiée) ?

99 % des cas actuels en France de contrats d'achats de gaz vert

Production subventionnée





J'achète

1 MWh à l'origine indéterminée

1 « garantie d'origine » GO provenant d'un producteur subventionné

1 « preuve de durabilité REDII » PoS (« Proof of Sustainability ») éventuelle

Prix ≃ prix gaz marché + premium GO/PoS

Production non subventionnée





J'achète

1 MWh du producteur partenaire

1 « garantie d'origine » GO du producteur partenaire non subventionné

1 « preuve de durabilité REDII » PoS (« Proof of Sustainability ») éventuelle

 $Prix \simeq coût de production + frais$

Les BPA : un contrat d'achat long terme, en gré à gré entre un producteur et un consommateur

Qu'est-ce qu'un BPA?

Les BPA sont des contrats d'achat de biogaz, librement négociés entre un producteur de biogaz et un consommateur final pour une livraison de la molécule sur une période donnée et selon un prix négocié à la date du contrat, en identifiant l'unité de production de biogaz et le ou les sites de consommation.

Le BPA est un montage contractuel impliquant l'articulation de plusieurs contrats et l'intervention de plusieurs acteurs. Il est adaptable et évolutif en fonction du contexte et des acteurs en présence. Il a vocation à évoluer avec les pratiques du marché et les besoins des producteurs et consommateurs.

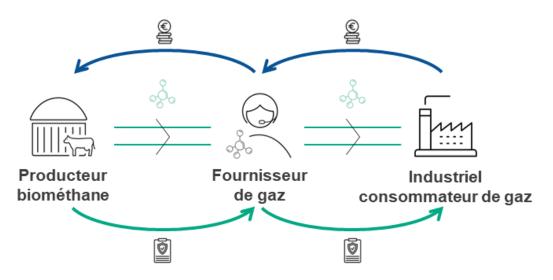
Un dispositif pour consommer localement du gaz vert





Différents schémas d'organisation contractuelle et de flux permettent d'adapter un BPA aux enjeux et compétences des parties prenantes

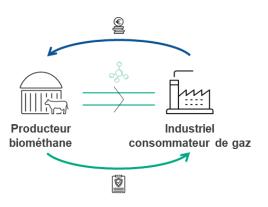
Le « BPA Indirect » sera le plus adapté à la majorité des consommateurs



- + Evite au consommateur d'intervenir de manière opérationnelle sur le marché du gaz
- Modalités de transfert du contrat à définir en amont de la contractualisation

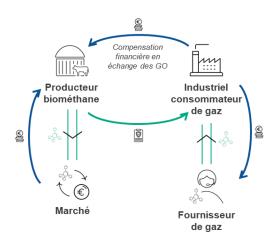
BPA DIRECT

(consommateurs actifs sur l'approvisionnement gaz et titulaire d'une licence de fourniture)



BPA FINANCIER

(producteurs opérationnels sur les métiers d'expédition et de fourniture)











Quelles unités de méthanisation pour un BPA?

Unités d'injection en projet

Potentiellement tous les futurs sites < ou > 25 GWh/an.

Sites en injection en fonctionnement

Il n'est pas possible pour un producteur de proposer un BPA autre qu'au prix de marché

Sites en cogénération

Nécessite un passage en injection:

- Avant fin de contrat: plus dossiers concrets en cours avec accélération de la demande
- En fin de contrat: Piste envisagée pour les premiers sites qui arrivent en fin de contrat
- + un approvisionnement local de longue durée de molécules + GO recherchés
- + visibilité du prix (fixe) sur la durée du contrat

Les avantages

- + pour le secteur ETS : possibilité de valoriser financièrement la GO (à noter que la durabilité du biométhane sera liée à la certification REDII)
- + un prix du biométhane autour de 100 120 € / MWh actuellement négocié?
- + Industriels et grosses collectivités ont déjà signés des BPA

Les prérequis nécessaires Associer un fournisseur à l'opération ou acquérir le statut de fournisseur.

En effet, la vente de gaz à un consommateur final implique la détention d'une autorisation administrative de fourniture et s'assurer de l'équilibre des réseaux.





Mécanismes de soutien aux producteurs et traçabilité

	medanismes de soutien dax producteurs et tragasinte						
Type de mécanisme	Guichet ouvert Tarif d'achat <u>2011</u>	Guichet ouvert Tarif d'achat <u>2023</u> provisoire	Guichet ouvert Tarif d'achat définitif ?	Appel d'offres Tarif d'achat	Certificat de production de biogaz le CPB	Biomethane Purchase Agreement BPA	
Application	De nov. 2011 à nov. 2020	A partir de nov, 2020 avec m.à.j. juin 2023, jusqu'à validation par UE du tarif définitif	A partir de la validation par UE	15 février 2024 9 juin 2024 16 décembre 2024	En cours de définition NE CONCERNE PAS LES INDUSTRIELS ET LES RCU	Première réalisation française par TotalEnergies et Saint-Gobain	
Volumes espérés d'ici 2030	15 TWh/an	15 TWh/an 5 TWh/an			?		
Type de guichet	Guichet ouvert	Guichet ouvert	Guichet ouvert	Guichet fermé	Gré à gré	Gré à Gré	
Durée du contrat d'achat	15 ans			Jusqu'à 20 ans	Gré à Gré		
Seuil	Aucun	< 25 GWh/an > 25 GWh/an		Aucun	Aucun		
Financé par	État Charges de service public (frais gestion + tarif d'achat – prix moyen mensuel gaz naturel PEG) prélevées sur la TICPE (fiscalité carburants)			Consommateurs de gaz de l'assiette retenue (résidentiel/tertiaire), via les fournisseurs	Consommateurs de gaz		
Contrepartie du producteur	Tout fournisseur de gaz intéressé par l'achat de biométhane	Acheteur obligé = fournisseur qui approvisionnent plus de 10 % du marché national ou fournisseur de gaz		Certains fournisseurs de gaz (> 400 GWh/an), sûrement de manière indirecte	Consommateur ou fournisseur de gaz en intermédiaire		
Propriétaire de la Garantie d'Origine GO	Fournisseur de gaz acheteur du biométhane	Producteur qui la cède à l'État pour bénéficier d'un tarif d'achat		Pas de GO mais le CPB assurerait la traçabilité	Producteur		
Vente des GO au marché		Cession gratuite aux communes, ECPI ou Métropole accueillant la production <u>ou</u> Mise aux enchères			N/A	Liée à la vente d'énergie au consommateur + Certificat de durabilité	
Plage d'émission des GO	Entre 2011 et 2035	A partir du 1 ^{er} avril 2023			N/A		
Prix pour l'acheteur	Prix gaz naturel + premium lié à la GO (différent si ETS/durable ou non)			Intégré dans le prix du gaz des consommateur de l'assiette	Prix basé sur le <mark>cout de</mark> production + frais		



Le marché du CO₂ industriel

Le marché actuel est d'environ moins d'1 million de tonnes par an. CA environs 76 M€ Les sources de CO₂ sont principalement en partie fossiles et centralisées.

Les acteurs du marché : Air Liquide, Linde, ACP, Messer, Praxair, Nippon Gases, Air Products

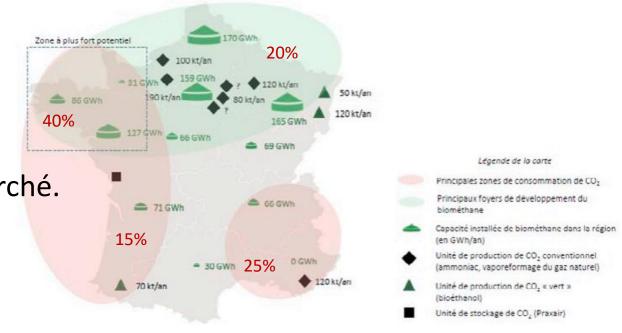
Le prix de marché du CO₂ est très variable, de 50 à + de 450 €/tCO₂

Ce prix dépend principalement :

- •De la distance de livraison,
- Du volume consommé,
- •De l'équilibre offre / demande sur le marché.

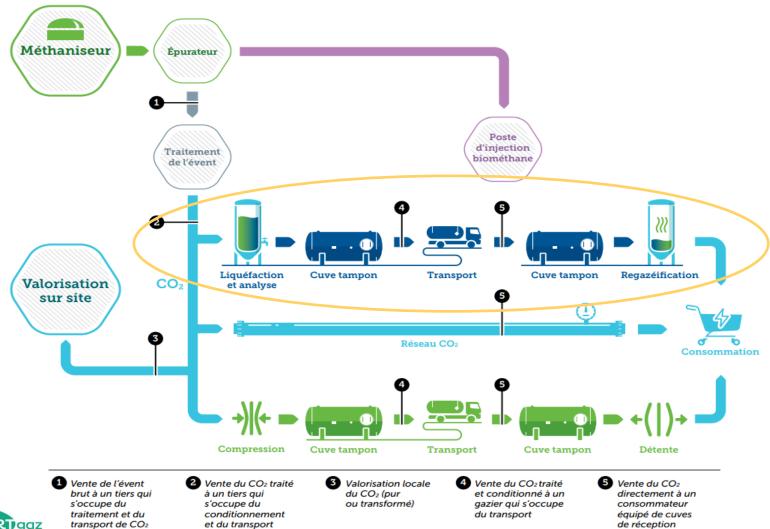
Estimer la production de votre site Débit moyen de $CH_4/h *10,5 = X tCO_2/an$







Valorisation CO₂ Biogénique





Merci de votre attention!



Christelle BRIDEY

Responsable Développement Territorial Grand Est Direction Développement M +33 (0)6 60 67 23 91 <u>christelle.bridey@grtgaz.com</u> 24 Quai Sainte-Catherine 54000 NANCY www.grtgaz.com



Bastien Régnier

Directeur Territorial Régional Grand Est GRDF

10 viaduc Kennedy BP 50358 54007 NANCY Cedex Mobile: 06 30 20 61 65

@bastienregnier



COCKTAIL

12h30 - 14h





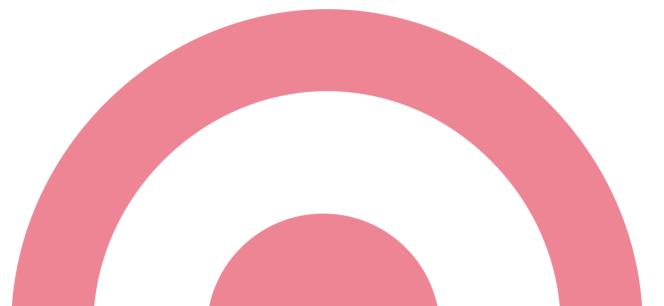






ATELIERS DE TRAVAIL

Présentation











Déroulé de l'après-midi

OBJECTIF pour chaque sujet, en prenant pour support les fiches fournies :

- Cadrer le sujet proposé
- Partager le diagnostic (matrice FFOM)
- Proposer un plan d'action
- Présenter 1 action par fiche en 3 min lors de la restitution collective

DEROULE DES ATELIERS:

14h : Présentation des ateliers et répartition dans les salles

14h15: Ateliers

15h45: Restitution des travaux des groupes en Salle de l'Europe

16h15: Conclusion









ATELIERS de travail et SALLES de réunion

-	Axe 1 - BM2 : Développer et promouvoir la formation	
	Axe 3 : BM13 et BM 16 : Encourager les capacités de stockage des digestats / Accompagner la mise en place des bonnes pratiques	la Chapelle
	Axe 1 - Expérimenter la micro-méthanisation (faibles puissances, sans injection) pour qu'elle soit un élément de stabilité pour l'élevage et d'autonomie énergétique et azoté	Messmer
	Axe 4 - Favoriser l'acceptabilité : valoriser les opportunités de la méthanisation pour les territoires	L'Europe
	Axe 1 - Accompagner le devenir des unités de méthanisation en fin de contrat et en transmission	
	Axe 4 - Définir des modèles de financement et des modèles économiques des unités de méthanisation en veillant au partage de la valeur (CPB, BPA, CO2 biogénique, digestat)	Majorelle
	Axe 2 - Proposer un plan d'action pour la filière biodéchets (Améliorer la qualité des biodéchets /Proposer une offre structurée, harmonieuse sur le territoire)	
	Axe 2 - Comment préparer la révision du SRB notamment sur le potentiel biomasse à destination de la méthanisation	Daum
-	Axe 4 - BM21 : Développer l'innovation	Goncourt





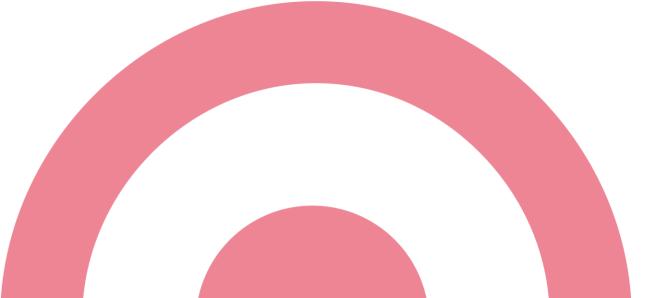




Conclusion

Thierry MARY

Béatrice MOREAU













MERCI



Liberté Égalité Fraternité Avec le soutien de





Liberté Égalité Fraternité



